

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 FÉVRIER 2017**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 Février 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-02-8899

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 9 et 23 janvier 2017**

17-02-8900

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 9 et 23 janvier 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

17-02-8901

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 47 231.79 \$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-02-8902

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 681402.42 \$ (148 579.95\$ budget 2016 et 532 822.47\$ budget 2017) et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

17-02-8903

**Demande d'aide financière défi Moi pour Toi 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$, à l'occasion du défi Moi pour Toi 2017 au profit de la Fondation des étoiles, pour le besoin des enfants malades, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Échange chorales 1001 Sons – Bretagne**

Des paquets cadeaux, sacs, épinglettes seront donnés.

**Club d'auto-neige Le Sapin D'Or inc.**

Demande d'appui mais le tout est résolu.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Nomination des maires sur différents comités; L'Ange-Gardien est nommé sur le PGMR ;
- Autorisation d'aide financière pour les fonds réservés pour les éoliennes sur la côte : 121000\$ pour le parc river4ain et 85000 pour l'embellissement du boulevard Ste-Anne.

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- La fête de l'hiver aura lieu le 11 février à 13h, plusieurs activités auront lieu et un souper spaghetti au coût de 6\$ ;
- Programmation intermunicipale de la semaine de relâche du 6 au 10 mars, au coût de 94\$ pour 5 jours, 30 inscriptions par jour, doit réserver avant le 24 février 2017.

**Logiciel Qidigo**

17-02-8904

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise l'implantation de la plate-forme web Qidigo, et la signature du contrat de licence tel que proposé afin d'effectuer le paiement en ligne et la gestion des activités pour les loisirs, pour des coûts de frais de service de 3%, et, autorise la directrice des loisirs à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 19 janvier 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

**Au PIIA :**

- Pour la construction d'un garage isolé et d'une pergola au 1157, avenue chemin Lucien Lefrançois;
- Pour la construction d'un garage isolé et démolition d'une remise au 6459, avenue Royale.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

Rien de spécial

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**  
**Line D'Anjou et Ludovic Roussel**

17-02-8905

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé et d'une pergola au 1157, chemin Lucien Lefrançois;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 janvier 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Line D'Anjou et de Ludovic Roussel, soit la construction d'un garage isolé de 29'x20' et d'une pergola, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L' UNANIMITÉ.

**Claude Laberge**

17-02-8906

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la construction d'un garage isolé, au 6459, avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 19 janvier 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de construction de Claude Laberge, soit la construction d'un garage isolé de 22'x20 et la démolition d'une remise, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 17-02-8907 **10. Désignation d'un maire suppléant pour les trois prochains mois**  
IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que Monsieur Michel Laberge, conseiller, soit désigné pour agir à titre de maire suppléant au sein du conseil ainsi qu'à la table de la M.R.C. pour les trois prochains mois, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-02-8908 **11. Tarification CBIO**  
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien augmente la tarification pour CBIO à 40\$/hre pour la saison 2017-2018, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-02-8909 **12. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur l'avenue Royale pour un montant subventionné de 40 000 \$, échelonné sur trois années budgétaires, 2016-2017, 2017-2018, et 2018-2019 conformément aux exigences du ministère des Transports.  
  
Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-02-8910 **13. Autorisation de dépenses pour le garage et la mairie**  
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 7375\$ plus taxes pour le chauffage de la mairie et 9 900\$ pour l'éclairage et l'isolation du garage des travaux publics, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-02-8911 **14. Protocole d'entente avec Entraînement santé Inc. pour le Demi-marathon de la Côte-de-Beaupré**  
IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et nom de la municipalité, le protocole d'entente avec Entraînement santé Inc., pour la tenue de l'événement de course à pied, le « Demi-marathon de la Côte-de-Beaupré » le 10 septembre 2017, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 15. Participation au Programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » (2017 - 2018 - 2019)**  
**ATTENDU QUE** le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;  
**ATTENDU QUE** l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » a connu un succès impressionnant;  
**ATTENDU QUE** l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;  
**ATTENDU QUE** qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »;  
**ATTENDU QUE** l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.  
**ATTENDU QUE** la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;  
**ATTENDU QUE** les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

17-02-8912

**ATTENDU QUE** l'AQLPA est le gestionnaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

**ATTENDU QUE** le programme sera relancé en 2017;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par Simon Marcoux, conseiller, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** D'abroger et de remplacer la résolution #17-01-8879 adoptée par le conseil en janvier 2017 ;

**QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de six (6) poêles remplacés sur son territoire et/ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 900 \$.

#### **16. Appui pour un Québec en santé**

**ATTENDU QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

17-02-8913

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Chantale Giguère, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,** **DE** signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

#### **17. Adhésion à la Coopérative d'informatique Municipale (CIM)**

**ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

- 17-02-8914 **ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;  
**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;  
**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**  
**QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);  
**QUE** la Municipalité de L'Ange-Gardien adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;  
**QUE** M. Pierre Lefrançois, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;  
**QUE** M. Pierre Lefrançois, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de L'Ange-Gardien dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.
- 17-02-8915 **18. Inspection par caméra pour le plan d'intervention**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 20 156\$, plus taxes, pour l'inspection par caméra des conduites d'égouts et pluviales pour certains tronçons dans le cadre de la réalisation du plan d'intervention, les travaux seront réalisés par la firme LCS, **APPUYÉ PAR** Simon Marcoux, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 17-02-8916 **19. Mandat à un arpenteur**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien mandate la firme Lefrançois arpenteurs- géomètres pour la réalisation du fond de plan pour les travaux à exécuter dans le cadre du programme du MAMOT (FEPTEU) pour un coût de 7100\$, plus taxes, **APPUYÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 20. Deuxième période de questions**
- 21. Divers**
- 17-02-8917 **1 Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux 2017**  
**IL EST PROPOSÉ PAR** Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la directrice générale à assister au congrès de l'Association des Directeurs Municipaux 2017, qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017, **APPUYÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 17-02-8918 **2 Formation sur la ronde de sécurité et l'atelier pour les travaux publics**  
**ATTENDU** la nouvelle loi entrée en vigueur, **IL EST PROPOSÉ PAR** Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la formation sur la « Ronde de sécurité et l'atelier », pour les travaux publics, pour un coût de 710\$, et, d'effectuer une vérification avec d'autres intervenants afin de diminuer le coût pour cette formation, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**
- 22. Levée ou ajournement de la séance**  
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 17-02-8919 **IL EST PROPOSÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h25, **APPUYÉ PAR** Diane Giguère, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale